Résolution sur la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+)

2023/2670(RSP) - 05/10/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+).

Pour rappel, la nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants (BIK+), s'articule autour de trois piliers:

- des expériences numériques sûres qui visent à protéger les enfants des contenus en ligne préjudiciables et illégaux;

- l'autonomisation ou la culture numérique, afin que les enfants puissent faire des choix éclairés;

- la promotion de la participation active qui permet aux enfants d'avoir leur mot à dire sur les contenus en ligne.

Tout d'abord, le Parlement a salué et approuvé la nouvelle stratégie européenne de la Commission pour un meilleur internet pour les enfants (BIK+) et demandé une nouvelle fois à l'Union **d'intensifier son action pour préserver la sécurité des enfants en ligne**, sensibiliser et empêcher les abus sexuels commis contre des enfants, y compris la sollicitation d'enfants en ligne (pédopiégeage en ligne).

La résolution a demandé à l'UE et aux États membres **d'investir davantage dans l'éducation et la formation** afin de garantir la culture numérique, y compris la protection contre le harcèlement entre pairs et la cyberintimidation à l'école et en dehors, pour les enfants de différents groupes d'âge, tout en tenant compte des nouveaux développements technologiques, tels que le métavers.

En outre, les États membres devraient allouer toutes les ressources nécessaires pour renforcer les capacités des lignes téléphoniques d'urgence, des services d'assistance et des centres pour un internet plus sûr, et pour développer et mettre en œuvre des campagnes de prévention et de sensibilisation significatives dans leurs écoles.

Le Parlement a pris note de la création d'une **norme européenne sur la vérification de l'âge** en ligne d'ici 2024 et de la récente mise en place du groupe spécial sur le code de conduite de l'UE sur la conception adaptée à l'âge. Il a souligné l'importance d'élaborer le code en temps opportun, en veillant à ce qu'il soit pleinement aligné sur la directive sur les services de médias audiovisuels et le règlement général sur la protection des données.

Le Parlement a invité la Commission à :

- élaborer, en coordination avec l'espace européen de l'éducation, une **stratégie européenne de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement dans les écoles**, en fixant un ensemble de mesures visant à améliorer la collecte de données et à proposer les solutions nécessaires en coopération avec les États membres;

- veiller à ce que la stratégie BIK+ soit cohérente avec d’autres priorités et propositions législatives, à ce que les informations soient présentées aux enfants dans un langage adapté, à ce que les enfants de tous âges soient associés au processus de suivi et à la mise en œuvre effective de la stratégie, et à ce qu’un suivi adéquat soit assuré pour comparer les bonnes pratiques et les résultats dans tous les États membres.

Enfin, la Commission et les États membres sont invités à :

- investir davantage dans la fourniture d’un soutien aux enfants victimes de maltraitance ou de sollicitation en ligne, notamment le signalement public anonyme, ainsi que les services psychosociaux et de santé mentale pour les victimes et leurs familles;

- former les professionnels et les fonctionnaires, y compris les autorités chargées de l'application de la loi, qui traitent des affaires impliquant des enfants, en fonction de leurs besoins spécifiques.